



Succession dans le cadre d'un remariage

Par **DEMARTEAU LAETITIA**, le **29/08/2018** à **12:11**

Bonjour,

Mon père a eu 2 enfants (mon frère et moi) d'un premier mariage.

Il père s'est remarié et a eu un enfant avec sa 2ème épouse.

A l'époque, il nous avait informés avoir fait un contrat de mariage, tout en nous précisant que notre belle-mère aurait l'usufruit de la maison jusqu'à la mort de celle-ci, que nous ne pourrions par conséquent pas la mettre à la porte pour demander notre part. IL a toujours parlé du partage de la maison en 3 (3 enfants) mais rien concernant le partage des liquidités. J'aimerais savoir ce que deviendra le patrimoine financier de mon père à son décès(argent disponible sur les comptes), comment sera-t-il partagé? Ma belle-mère peut-elle contourner la loi en plaçant l'argent sur un compte à son nom? Peut-elle nous déshériter par n'importe quel moyen que ce soit dans le but de favoriser son fils?

Je vous remercie très sincèrement pour vos réponses.

Respectueusement,

LD

Par **Visiteur**, le **29/08/2018** à **14:28**

Bonjour,

A la succession, votre belle-mère aura droit à 25% ou à l'usufruit total si il y a donation au dernier vivant.

Par **youris**, le **01/09/2018** à **09:54**

bonjour,

la veuve de votre père aura le quasi-usufruit des liquidités et valeurs mobilières.

Elle pourra bien évidemment les gérer comme elle l'entend, sans pour autant vous déshériter puisqu'elle a l'usage et les fruits de ces valeurs.

Salutations